

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00208

SOUTIEN A L'ORGANISATION DU SALON TATOU JUSTE - SUBVENTION 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230020810

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

SOUTIEN A L'ORGANISATION DU SALON TATOU JUSTE - SUBVENTION 2023

Notre territoire métropolitain se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids de 35 % plus élevé que la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS.

Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social. Afin de contribuer à cet objectif, Saint-Etienne Métropole participe à l'organisation et à la réussite du Salon TATOU JUSTE qui se tiendra au parc des expositions en novembre 2023 et qui constitue une vitrine pour la plupart des structures financées et accompagnées par la Métropole dans le cadre du dispositif PROCESS, ainsi que pour l'animation de la Plateforme Ambition-ESS au niveau de notre territoire.

La plateforme Ambition-ESS.org est un outil web participatif permettant la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'économie sociale et solidaire selon le périmètre établi par la loi sur l'ESS.

L'Association Tatou Juste organise depuis 2006 le salon TATOU JUSTE, événement dédié aux initiatives qui agissent concrètement et localement pour une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain. Tatou Juste fédère les acteurs de la solidarité, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation responsable. En 2022, Tatou Juste a accueilli près de 7 500 visiteurs et regroupé plus de 240 exposants. Cet événement fait également partie des actions de promotion de l'ESS sur le territoire.

Tatou Juste est ainsi une Association du territoire de Saint Etienne, reconnue pour ses compétences en matière d'animation locale à travers le salon, pour son ancrage local et pour sa connaissance des acteurs ESS du Département de la Loire.

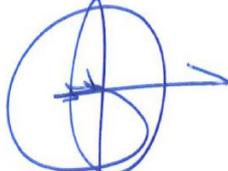
Il est donc proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 6 500 € afin de permettre à l'Association Tatou Juste d'alimenter et d'animer la plateforme web Ambition ESS Auvergne-Rhône-Alpes, mais également de favoriser plus largement la promotion de l'ESS dans le cadre du salon Tatou Juste.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 € à l'Association TATOU JUSTE ;**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et l'Association TATOU JUSTE ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la bonne résolution de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

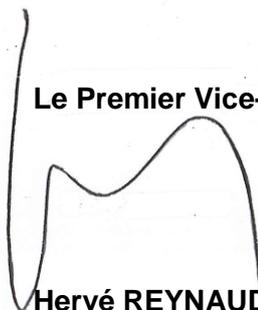
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD